

Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux
Cahiers du
socialisme

Les groupes populaires face à l'État

Pierre Beaudet, Mathilde Grandgonnet, Céline Métivier et Sébastien Rivard

Numéro 20, automne 2018

Les groupes populaires face à l'État

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89261ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaudet, P., Grandgonnet, M., Métivier, C. & Rivard, S. (2018). Les groupes populaires face à l'État. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (20), 15–21.

Les groupes populaires face à l'État

Pierre Beaudet, Mathilde Grandgonnet, Céline Métivier et Sébastien Rivard¹

Aujourd'hui, les groupes s'inscrivant dans les mouvements populaires au Québec se retrouvent dans une situation complexe et difficile. Parmi les plus importants de ces groupes, on compte ceux de l'action communautaire autonome, du mouvement populaire et du mouvement féministe. Il faut également signaler la présence de nombreux autres collectifs de revendication autour d'enjeux spécifiques, s'inscrivant souvent dans une dynamique parasyndicale et portant une critique des courants politiques et économiques dominants. Assaillis par les politiques restrictives et instrumentalisantes de l'État, épuisés par le manque de ressources, ces groupes sont amenés à se questionner sur leur mission fondamentale, au moment où la restructuration néolibérale privatise, individualise et fragmente la société. Ainsi, en parlant des groupes d'action communautaire autonome, Céline Métivier explique dans ce dossier qu'ils sont littéralement « à bout de souffle ». Cette situation détériorée, par ailleurs, pèse lourd sur l'ensemble des composantes qui cherchent à changer la société, que ce soit au niveau social ou politique. Cependant, l'histoire n'est pas terminée. Face aux défis, de nouvelles pistes sont identifiées pour à la fois défendre les groupes populaires et relancer les luttes. Dans ce dossier des *Nouveaux Cahiers du socialisme*, nous explorerons les aspects systémiques et conjoncturels de la situation critique des groupes des mouvements populaires.

Face aux transformations de l'État

Dans les années 1960-1970, les organisations populaires se battaient pour assurer leur autonomie politique et juridique face à un État qui voulait étendre son influence. Bien entendu, elles n'étaient pas opposées à la responsabilisation de l'État moderne

¹ Merci également aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du dossier, dont Jocelyne Bernier, Linda Déry, Chantal Ismé et Cheolki Yoon.

dans le domaine social², mais elles tenaient à établir leur autonomie, comme entités de la société civile, capables à la fois d'exprimer des revendications et de mettre en mouvement des projets et des initiatives de la base.

La lutte pour le maintien de l'autonomie était donc centrale. Plus tard, dans les années 1980, sous l'égide du néolibéralisme, le rôle de l'État s'est progressivement transformé. La stratégie mise en œuvre d'abord aux États-Unis et en Angleterre, puis dans la plupart des pays capitalistes, a été de désengager l'État de la responsabilité des services publics pour favoriser la privatisation et la déréglementation, quitte à « sous-traiter » les organismes communautaires pour accomplir certaines fonctions, selon des normes et des conditions établies par l'État (voir les textes d'Yves Rochon et de Marie-Claude Gagnon sur les centres de la petite enfance). Parallèlement, l'État néolibéral renforçait son pouvoir de commandement par de nouveaux dispositifs répressifs et bureaucratiques.

Dans le tournant des années 1990, la lutte pour l'autonomie s'est transformée, notamment pour empêcher l'État de contrôler, de « discipliner » et de conditionner l'aide accordée aux groupes (ce que relate Marie Leclerc). L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome fut officiellement reconnue après des luttes épiques. Cependant, l'autonomie « réelle », pratique, concrète, est depuis attaquée par l'État et ses institutions qui cherchent à définir les objectifs, les moyens, voire le fonctionnement même des organismes communautaires.

Cette transformation s'est accompagnée de nouvelles références, de normes et d'un discours pernicieux. La privatisation de pans entiers du secteur public et le transfert des responsabilités (sans les ressources) aux secteurs populaire et communautaire deviennent un élément positif qui « désétatise » la société, selon ceux pour qui une troisième voie est nécessaire entre le socialisme étatiste et le capitalisme sauvage. Une partie de la social-démocratie devient « libérale », rejoignant les partisans libertariens du néolibéralisme. Citons par exemple les débats autour de l'économie sociale et solidaire, perçue par certains comme un moyen d'émancipation, et par d'autres comme une stratégie de régulation néolibérale, malgré ses apparences progressistes (le cas de l'Argentine est emblématique à cet égard, selon le texte de Guillermo Cieza).

2 Pensons notamment aux CLSC dans le domaine de la santé.

L'État disciplinaire

Entre-temps, la transformation disciplinaire imposée par l'État aux organismes composant les mouvements populaires s'impose de plusieurs manières :

- La réduction du secteur public, notamment dans la santé et les services sociaux (suppressions massives de postes, transfert du personnel à des agences privées, y compris à des entreprises d'économie sociale, comme les aides à domicile);
- La « technicisation » et une certaine professionnalisation des employé-e-s des groupes communautaires en fonction de normes imposées par l'État, ou parfois, sous l'influence des ordres professionnels appuyant la réglementation de certains actes réservés dans le domaine social ;
- La réduction des pouvoirs des instances démocratiques (les conseils d'administration par exemple) des groupes et même parfois la pression pour inclure, dans les organes décisionnels, des représentants ou représentantes de l'État, ou encore d'organismes caritatifs plus ou moins mandatés pour « surveiller » les groupes, et ce, en contradiction avec leur autonomie ;
- L'imposition de normes, règles et procédures régissant des systèmes techniques (gestion axée sur les résultats, cadres logiques, etc.) pour la reddition de comptes, la comptabilité et l'administration, le rôle des administrateurs et des cadres, et d'autres domaines concernant le fonctionnement des groupes, s'inscrivant dans le carcan de la « nouvelle gestion publique », à l'origine développée par les États et gouvernements néolibéraux, notamment aux États-Unis et en Angleterre, et maintenant appliquée par pratiquement l'ensemble des pays capitalistes ;
- L'obligation imposée aux mouvements d'intensifier leur autofinancement, ce qui implique, en pratique, d'établir des liens plus étroits avec le secteur privé dit « philanthropique », ainsi qu'avec des institutions diverses (municipalités, chambres de commerce, etc.). Cela implique également la promotion de partenariats public-privé-communautaire (PPC) où les groupes appartenant au secteur communautaire doivent entrer dans un cadre défini en fin de compte par l'État et la philanthropie d'affaires (l'analyse de cette philanthropie envahissante est proposée par Anabelle Berthiaume).

De cette manière, l'État, dans sa version néolibérale, tente de contrôler, à distance, le processus et les objectifs des organismes, sans pour autant les intégrer, juridiquement parlant, dans le secteur public, ce qui serait contraire à la volonté néolibérale de réduction de la taille de l'État. Le fonctionnement des organismes est entre-temps précarisé par le manque de financement public de la mission et le renvoi de ceux-ci dans la logique compétitive de l'économie de marché s'appliquant désormais au domaine social : un terrain occupé de façon croissante par le secteur philanthropique et l'économie sociale.

L'objectif de ce virage est double : d'une part, diminuer les coûts en sous-traitant aux organismes des fonctions autrefois réalisées par l'État et, d'autre part, permettre à l'État de plus facilement contrôler les organismes (voir le texte de Jacques Benoît sur l'évolution de cette situation dans le secteur de la santé et des services sociaux).

Une résistance de longue durée

Sous leurs formes contemporaines, les groupes populaires, tel qu'évoqué plus haut, sont apparus au tournant des années 1960. On parlait alors d'organisations citoyennes dont le mandat était de réclamer des services publics qui n'existaient pas dans le cadre de l'État d'avant la Révolution tranquille³ (garderies populaires, cliniques juridiques, etc.), ou encore de groupes de défense collective des droits (comités logement, ACEF, etc.).

À cette époque, des groupes d'inspiration socialiste, pour qui les groupes populaires étaient des partenaires en tant que lieux d'organisation et d'éducation, coexistaient avec des organisations caritatives, lesquelles étaient axées sur l'aide aux personnes démunies et le service social. Plus tard dans les années 1970, l'expansion des services publics sous l'influence des politiques keynésiennes a réduit l'espace du caritatif, en faisant de l'État le principal régulateur des inégalités liées aux défaillances de marché.

Les groupes populaires se sont ensuite diversifiés, certains pour rester dans l'action revendicative, d'autres pour offrir des services sur une base indépendante avec l'appui de l'État (ce que présentent Jocelyne Bernier et Karine Triollet dans leur panorama des luttes à Pointe-Saint-Charles).

Dans cette évolution, le rôle des femmes a été fondamental, tant dans le vaste tissu communautaire comme tel que dans l'essor de la Fédération des femmes du Québec (voir le texte du Groupe des 13). Parallèlement, la tentative de coaliser les groupes dans des batailles politiques, notamment au niveau municipal, a été un autre « laboratoire » social (ce que raconte Pierre Hamel sur l'expérience du RCM à Montréal).

Plus tard, à l'ombre du néolibéralisme, une partie des groupes populaires sont devenus, selon la terminologie, des « organismes communautaires », entités autonomes de l'État, dont certains ont axé leurs interventions en prestation de services.

En se regroupant et en se fédérant de diverses façons et en menant des combats collectifs, ces organisations ont fait mouvement. En fin de compte, les groupes popu-

3 Parallèlement à ces comités citoyens qui essaïmaient un peu partout, il y avait aussi des sociétés d'aide ou de bienfaisance (majoritairement sous la gouverne de l'Église catholique). Lire à ce sujet, le témoignage de Paul Cliche, *Un militant qui n'a jamais lâché. Chronique de la gauche politique des années 1950 à aujourd'hui*, Montréal, Varia, 2018.

lares et communautaires, chacun à leur manière, se sont organisés autour de trois grands mandats qui continuent jusqu'à nos jours :

- la prestation de services et d'interventions professionnelles pour répondre à des besoins spécifiques ;
- l'action pour une transformation de la société ;
- la mobilisation, l'appropriation des actes et l'*empowerment* des citoyens et citoyennes.

Ces trois mandats se répartissent de façon inégale dans chacune des organisations en question, qui sont parfois « hybrides » (voir l'analyse de l'expérience du FRAPRU, un mouvement emblématique, présentée par François Saillant).

Nouveaux défis, nouvelles luttes

Aujourd'hui, on constate que la lutte pour l'autonomie des groupes communautaires se développe sur un terrain nouveau. Maintenant, le gouvernement dit aux groupes : « Bravo, vous êtes autonomes. Seulement, si vous voulez survivre, il faudra vous conformer à nos dispositifs normatifs »... Ainsi, le moule antérieur est brisé et on tente d'imposer au Québec une sorte de modèle américain, privatisé, dépolitisé, imbu d'un discours caritatif méprisant... D'où de nouvelles luttes.

- Pour maintenir l'autonomie réelle des organismes communautaires et pour développer davantage la démocratie, des luttes s'organisent pour assurer une participation pleine et entière des citoyennes et des citoyens.
- Pour imposer des politiques respectueuses des besoins, les groupes s'efforcent de considérer les gens comme des acteurs, non des « bénéficiaires », dans la prestation et l'offre de services.
- Pour intégrer la prestation de services dans une approche réellement inclusive et communautaire, il importe de tenir compte des groupes plus vulnérables (femmes monoparentales, jeunes décrocheurs, minorités racisées, Autochtones, etc.).
- Ce qui implique de résister aux nouvelles dispositions normatives (sur le fonctionnement, la place des citoyennes et des citoyens dans les conseils d'administration, dans les PPC, etc.).
- Enfin, il faut lutter pour assurer des conditions de travail et salariales de qualité pour les employé-e-s des organismes, ce qui implique du financement adéquat, à long terme, en soutien à leur mission (pas seulement aux projets, ou dans le cadre d'ententes de service), afin de créer dans ces groupes un environnement de travail épanouissant.

Pour cela, il est nécessaire de reconstruire un rapport de force avec l'État. C'est ce que comprennent plusieurs centaines de groupes populaires, notamment ceux qui ont participé, depuis 2016, aux multiples actions de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, qui réclame une augmentation du financement gouvernemental à la hauteur de 475 millions de dollars pour plus de 4 000 organismes d'action communautaire autonome, le respect de l'autonomie des organismes et un réinvestissement majeur dans les services publics et les programmes sociaux.

Extrait

Rapport et suivi de la Commission populaire pour l'action communautaire autonome (ACA), octobre 2016, p. 21

Les organismes d'action communautaire autonome (ACA) observent une augmentation des problèmes de santé physique et mentale chez leurs membres ainsi que chez les participantes et les personnes utilisant leurs services. Suite aux compressions dans les services publics, les membres et les équipes de travail dans les organismes constatent qu'il manque des services de répit et de soutien à domicile. De plus, elles observent une réduction, un manque de suivi ou une discontinuité dans les services donnés par les ressources gouvernementales, quand ce ne sont pas des changements d'intervenante à répétition ou l'inscription de personnes à une liste d'attente. Les organismes ont constaté une augmentation de la détresse, de la pauvreté et de la faim, et les personnes qu'ils rejoignent sont de plus en plus en mode survie. Les membres et les équipes de travail des organismes observent que de plus en plus de personnes qui fréquentent leurs organismes sont en situation d'épuisement professionnel, alors que d'autres ont perdu leur emploi. Dans le cas où ces personnes ont recours aux services publics ou communautaires pour avoir de l'aide, ces ressources sont débordées et ont de la difficulté à offrir les services nécessaires.

Sur un plan conceptuel, il faut également revoir la place et même le concept de l'État. Celui-ci ne peut être défini comme un « partenaire ». C'est plutôt un outil de régulation du pouvoir et des luttes sociales qui le définissent, bref, un terrain où se croisent répression, cooptation et négociation, sous la pression des couches populaires et de leurs groupes et organisations. Plutôt qu'une chose ou un acteur, l'État est un lieu où se développent les luttes sociales impliquant les factions dominantes et les diverses composantes populaires.

Pour intervenir et pour agir, les groupes communautaires se regroupent sur leurs propres bases, élaborent leurs propres propositions, dans le cadre de partenariats populaires-communautaires-syndicaux (PPCS), dans le secteur environnemental, de la santé, de l'alphabétisation, du logement, dans la défense des personnes à faibles revenus, des personnes racisées, itinérantes, chômeuses, immigrantes, réfugiées, dans les organismes de jeunes, les mouvements féministes, etc., et ce, dans toutes les régions, selon des modalités et des formes variables (voir le texte d'Aura sur les questions environnementales). Cela exige des efforts soutenus pour démocratiser et enraciner davantage les groupes, qui peuvent alors sortir des sentiers battus.

- Renouveler le bassin des membres en favorisant l'insertion des jeunes, des personnes racisées, des immigrantes et immigrants notamment (lire Cheolki Yoon et Jorge Frozzini sur l'expérience du Centre des travailleurs immigrants, ainsi que Rose Brewer, Will Prosper, Guillaume Hébert, Wissam Mansour et Narguess Mustapha, sur les luttes antiracistes en cours).
- Innover dans les pratiques et les formes de lutte; s'ouvrir à des cultures organisationnelles venant de divers horizons; travailler, en s'inspirant de la lutte étudiante de 2012, à l'insertion des dimensions (multi) culturelles et multilinguistiques.
- Favoriser le développement de coalitions thématiques, sectorielles ou globales, notamment dans le domaine municipal (voir l'analyse de Jonathan Durand Folco) et syndical (voir le texte de Thomas Collombat). Et élargir, quand cela est possible, ce travail de coalition à l'échelle continentale (avec le Canada, les États-Unis, le Mexique) et internationale⁴.
- Renforcer l'éducation populaire, la lutte pour la transformation sociale, le développement de recherches-actions par et pour la population, en lien avec des réseaux communautaires et leurs partenaires issus des mouvements sociaux⁵.

4 Pensons notamment au Forum social mondial, à Via Campesina (mouvement paysan de sécurité alimentaire), au réseau No Vox (logement), au Mouvement populaire pour la santé, au Conseil international d'éducation des adultes, etc.

5 Notamment le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire au Québec (MEPACQ), le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC), l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et plusieurs autres organismes agissant dans diverses régions du Québec.